

Pouvoir d'emprunt—Loi

Sur le marché des eurodollars, les détenteurs de dollars étrangers disposent d'un moyen de défense contre la dévaluation du dollar américain et par conséquent du dollar canadien. Ils créent davantage de dollars en empruntant. Les prêts créent des dépôts encore plus rapidement que ne sortent les dollars américains des planches à billets. Tout ce que les banques européennes ont à faire est d'augmenter les prêts en monnaies fortes aux comptes en eurodollars augmentant ainsi les dépôts en dollars sans assumer l'obligation de liquider les actifs placés comme garanties. La SEE accroît en fait notre dette à l'étranger en ayant recours à des emprunts sur le marché de l'euro-dollar. Cela se répercute par des pressions sur le dollar américain et par voie de conséquences sur le dollar canadien.

Cet amendement a pour but d'obtenir que cette loi entre en vigueur à une date qui devra être fixée par voie de proclamation, une fois reçue la sanction royale. L'antidater au 1^{er} novembre 1978 n'est pas dans l'intérêt de ce projet de loi. J'espère que le gouvernement et les députés vont décider dès maintenant de se prononcer en faveur de cet amendement présenté à la Chambre.

[Français]

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre la parole sur cet amendement du député de York-Simcoe (M. Stevens), au stade du rapport du comité sur le bill C-7, loi qui attribuerait un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1978-1979 au gouvernement.

J'aimerais dire premièrement que je veux m'afficher contre cet amendement, parce que je pense qu'il n'est pas nécessaire et, deuxièmement, qu'il va à l'encontre de la pratique au Parlement, dans les affaires du gouvernement vis-à-vis du Parlement, c'est-à-dire que dans les questions budgétaires, dans les questions qui touchent à la fiscalité, il est normal que le gouvernement puisse proposer des mesures sujettes à l'approbation du Parlement. Le gouvernement, en proposant ce bill au début, s'est dit que pour avoir de l'ordre dans l'émission des obligations d'épargne du Canada il était préférable d'établir une date fixe pour l'effet d'une telle loi lorsqu'elle serait passée au Parlement, c'est-à-dire le 1^{er} novembre, qui coïncide avec la date d'émission de la nouvelle série des obligations d'épargne du Canada.

Voilà donc pourquoi je trouve que l'amendement du député de York-Simcoe n'est pas nécessaire et qu'il va à l'encontre de la pratique des affaires budgétaires et de la fiscalité par rapport au Parlement. Mais, monsieur le président, je veux parler sur cet amendement et sur la question en général parce que je pense qu'il est important de noter que l'on discute tout simplement dans le moment de la question d'augmenter le pouvoir d'emprunt du gouvernement fédéral, et pas nécessairement de celle d'autoriser des dépenses. Dans le débat sur la deuxième lecture du bill C-7, comme au comité,—j'ai fait partie du comité des finances, du commerce et des questions économiques,—lorsque les députés critiquent le bill, ils veulent en faire une question de débat sur les dépenses gouvernementales. Ce bill ne propose aucune dépense gouvernementale, il vise à donner l'autorité au gouvernement et non à augmenter son pouvoir d'emprunt. Il est évident que si le gouvernement emprunte il faut que ces dépenses-là, avant qu'elles ne soient faites, soient approuvées par le Parlement. Il ne s'agit pas d'un débat sur les dépenses du gouvernement, mais sur le fait

d'augmenter ou non le pouvoir d'emprunt du gouvernement. Une fois que le gouvernement emprunte, avant de dépenser cet argent, il faut qu'il obtienne l'autorisation de le faire.

Dans ce débat, on obtient évidemment la même sorte de réaction du parti progressiste conservateur qui particulièrement nous dit que le gouvernement dépense trop, que les emprunts du gouvernement vont influencer l'inflation, que les dépenses gouvernementales sont mauvaises, qu'on intervient trop dans l'économie canadienne, et tous les jours, dans tous les débats, certains députés d'en face qui prétendent parler pour leur parti ne font que proposer des mesures qui engageraient plus de dépenses gouvernementales. Lorsque le gouvernement propose des réductions, à chaque occasion le parti progressiste conservateur prend position des deux côtés de la clôture. D'un côté, on nous dit: Réduisez les dépenses, réduisez le déficit du gouvernement. C'est mauvais pour l'économie, vous intervenez trop dans l'économie. Mais dès que le gouvernement propose une réduction, les députés d'en face se lèvent l'un derrière l'autre et disent: C'est terrible, vous allez fermer un laboratoire ici. C'est terrible, vous allez fermer un laboratoire là. C'est terrible, vous allez mettre des gens en chômage. Alors, monsieur le président, le parti progressiste conservateur devrait se décider. Veut-il réduire l'action fiscale du gouvernement dans l'économie ou désire-t-il l'augmenter.

A mon avis, il est sain pour l'économie que le gouvernement présente de plus en plus de mesures fiscales. Celui qui veut une plus grande répartition des richesses et plus de justice sociale doit admettre que c'est le gouvernement, au nom des citoyens, qui doit faire cela. Il perçoit plus d'impôt ou se sert du pouvoir d'emprunt de l'État pour distribuer ces richesses. C'est la seule manière de le faire, et vouloir prétendre qu'on peut bâtir une meilleure société sans faire cela, c'est ne pas comprendre comment l'économie fonctionne ou être hypocrite. C'est l'un ou l'autre.

M. Nystrom: C'est là du socialisme.

M. Breau: Non, cela n'est pas nécessairement du socialisme. Mon ami de Yorkton-Melville (M. Nystrom) n'a pas encore fait la différence entre le socialisme et le pragmatisme.

Je n'ai pas compris ce que le député de Calgary-Centre (M. Andre) voulait dire, mais je me doute de ce qu'il dira dans ce débat. Il va probablement dire que le gouvernement, je ne devrais pas anticiper sur ce qu'il va dire, mais il arrive que l'on sache ce que les gens vont dire avant qu'ils ne le disent, il va dire que c'est terrible pour le gouvernement de dépenser plus d'argent et d'avoir une compagnie pétrolière canadienne comme Petro-Canada. Il va dire que c'est mauvais pour le pays d'avoir une compagnie comme celle-là, lorsque les Britanniques en ont une, lorsque les Mexicains en ont une, et lorsque d'autres pays ont des compagnies nationales pétrolières, mais pour le Canada, à son avis, cela est mauvais.

M. Nystrom: La France et l'Angleterre!

M. Breau: J'ai dit, les Britanniques, c'est l'Angleterre cela.

Alors, monsieur le président, c'est là un des exemples où on a d'un côté les progressistes conservateurs qui nous disent qu'il faut en faire plus pour la société—je suis épaté de certains discours éloquentes qu'on entend depuis les deux, trois dernières semaines de députés du parti progressiste conservateur qui nous disent qu'il faut en faire plus pour aider les pauvres et réconcilier les écarts qui existent dans notre société—mais de l'autre côté, nous entendons les autres députés qui se lèvent et